

Le livret Bambino

Epargnez pour votre enfant à votre rythme,
en toute sécurité et à un taux de rémunération attractif

LE LIVRET BAMBINO, C'EST QUOI ?

C'est un livret qui permet de constituer une première épargne disponible à tout moment.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

- **Nature** : Le livret Bambino est un livret d'épargne monétaire réservé aux jeunes de moins de 12 ans
- **Fonctionnement** : Il ne peut être ouvert qu'un seul Livret Bambino par enfant.
Versement initial : 10 euros minimum.
Versements complémentaires : libres ou programmés, d'un montant minimum de 10 euros et dans la limite du plafond.
Plafond : 1 600 €. Seule la capitalisation des intérêts permet de dépasser le plafond autorisé.
Disponibilité : Totale ou partielle à tout moment.
- **Niveau de risque** : Nul
- **Durée** : Limitée à la date anniversaire des 12 ans du titulaire. A l'échéance du livret Bambino, les fonds seront transférés automatiquement sur un livret jeune
- **Rémunération** : Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêt à partir du premier jour de la quinzaine suivant le versement. Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du dernier jour de la quinzaine qui précède celle au cours de laquelle le retrait est effectué.
Chaque 31/12, les intérêts sont portés au crédit du livret et capitalisés.
Le taux de rémunération est révisable par la banque à tout moment. Le taux en vigueur s'applique à l'ensemble des sommes déposées sur le livret Bambino ainsi qu'aux versements en cours.
- **Frais d'ouverture, de tenue et de clôture** : Néant
- **Fiscalité** : Les intérêts sont soumis à un Prélèvement Forfaitaire Unique de 30 % (12,8 % au titre de l'Impôt sur le Revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux), sauf dispense selon le Revenu Fiscal de Référence.
Il est possible d'opter lors de la déclaration d'impôt, pour l'imposition à l'Impôt sur le Revenu au barème progressif sur l'ensemble des revenus de placement et plus-values.